



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	14
Date de convocation		
Mardi 25 mai 2024		

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE Pierre GUICHERD, Bernard ANÉ, Corinne GOMEZ, Josette ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Joël PELLIS à Christine BEYRIA, Eric DAUBRIAC à Pierre GUICHERD, Vanessa BUSQUET à Jean-Pierre COT.

Absents : Martine RUIZ TAUSTE, Michaël BOUTINES.

Secrétaire de séance : Stéphane BOUCHARD.

Délibération n°2024-39
Droit de préemption parcelle « Darolles » AB 202

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite aux échanges lors du conseil municipal du 14 mai 2024 et suite au mail du 5 juin 2024 à l'ensemble des conseillers municipaux : Monsieur DAROLLES avait proposé le prix de 1 000€ (mille euros).

L'acquéreur visé dans cette DIA est Monsieur POISSON Olivier (actuel propriétaire du moulin). Un projet de vente est enregistré auprès du notaire Maître Minvielle en date du 4 juin 2024 au prix de 800 euros.

Le maire informe le conseil municipal de sa volonté de préempter sur la parcelle AB202 pour une cohérence dans l'aménagement de la place du Moulin, une étude étant confiée à ce jour à un architecte.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- **décide d'autoriser le maire à prendre un arrêté de préemption sur la parcelle AB202.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Certifié exécutoire reçu en Préfecture	
Affiché le	

Le Maire, Jean-Pierre COT

